

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFARIQUE -
Le FMI, enfin lucide ? – « La liberté, cest
l'esclavage ! » – Une bombe à retardement
– Tout est possible, surtout le pire –
Indignation sélective – Des avions à tout
faire – Domaine (p)réservé – L'aide française
en question – Un signal pour Sarko

→ P. 3 La coopération militaire change de
nom, pas de logique
*La coopération militaire française englobe
désormais le soutien aux forces civiles de
maintien de l'ordre. Une reconnaissance
officielle de son savoir-faire en matière de
répression ?*

→ P. 4 FRANCE IMMIGRATION Les Dupond et
Dupont de la politique
*Huit associations ont appelé les députés
français à rejeter des accords relatifs « à la
gestion concertée des flux migratoires et au
codéveloppement ».*

→ P. 5 FRANCE AFRIQUE Trois siècles de
domination économique
*Depuis le début de la colonisation, il y a
eu association étroite entre la haute
administration française et l'oligarchie
financière. C'est plus que jamais ce schéma
qui gouverne la politique de la France.*

→ P. 6 MAURITANIE
Situation pré-électorale explosive
*Comment le général Abdel Aziz cherche à
légitimer son coup d'État avec l'aide de la
France, au risque de provoquer de graves
troubles.*

→ P. 7 CÔTE D'IVOIRE Dans les méandres de
l'affaire Kieffer
*Depuis cinq ans, les uns pointent du
doigt la présidence ivoirienne tandis que
d'autres désignent une piste française.*

→ P. 9 CAMEROUN Lettre ouverte à Sarkozy
Extrait de la « Lettre de réforme » adressée
à Sarkozy par un citoyen camerounais.

→ P. 10 BURKINA FASO Or blanc et piège
biotechnologique
*Géocoton, directement impliquée dans le
développement du coton transgénétique avec
l'appui indirect de l'Agence française de
développement (AFD).*

→ P. 11 A VOIR : Katanga Business, film
militant malgré lui ?
*Le dernier film documentaire du réalisa-
teur de « Mobutu, roi du Zaïre ».*

Éditorial

Ruée sur l'Afrique

L'Histoire a son éloquence propre, en dépit de tout ce qu'on essaie de lui faire dire de contraire à l'évidence. Nous assistons à la troisième grande ruée sur l'Afrique, inépuisable réservoir de puissance. Il y a eu d'abord, du XVI^e au XIX^e siècle, la grande déportation, unique dans l'histoire des peuples, de la traite et de l'esclavage en Amérique, ce dont témoigne suffisamment la masse de la population afroaméricaine du nouveau monde. « *Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique pour s'en servir à défricher tant de terres* », constate froidement Montesquieu.

Puis il y a eu le grand partage du traité de Berlin en 1885, qui a assigné aux puissances européennes chacune son morceau d'Afrique, devenue source de denrées agricoles exotiques, de minerais divers autant que précieux et surtout d'énergie fossile, indispensable aliment du mode de vie actuel. La France est la seule qui ait réussi jusqu'à présent, à maintenir sous sa domination politique, économique et militaire son domaine colonial. C'est la Françafrique, dont on a annoncé mille fois le décès et qui donne cependant toujours des signes manifestes d'existence.

La troisième période de l'exploitation voit se concentrer aujourd'hui sur l'Afrique la faim des matières premières qui nourrissent les grands pays du monde. L'Amérique et l'Asie viennent maintenant prendre leur part du gâteau africain. Les forestiers et les compagnies minières du monde entier se pressent pour avoir un bout de territoire à exploiter. Cette nouvelle colonisation prospère sur les structures mises en place par la précédente : impotence des États qui sont gangrenés par la corruption, gouvernement par la fraude et la violence des oligarchies qui bradent les richesses du patrimoine national au bénéfice partagé entre elles et les multinationales étrangères, déchaînement des guerres civiles entre les clans qui veulent contrôler les territoires, appuyés eux-mêmes sur les rivalités des puissances mondiales dans leur course aux matières premières. Le tableau est apocalyptique.

Mais, quand on parle de remède dans la bonne gouvernance, il faut dire où est la véritable mauvaise gouvernance à laquelle il faut impérativement remédier.

C'est celle des maîtres du jeu que sont les organisations internationales et les sociétés multinationales dont la coexistence montre sa malfaisance particulièrement en Afrique, où les gouvernants ne sont que leurs fondés de pouvoir. Territoire d'élection, depuis si longtemps, de la domination étrangère, l'Afrique est la preuve agonisante de la logique de dévastation qui la conduit.

Ne prenons qu'un exemple avec le cas de l'exploitation du minerai uranifère du Niger par la multinationale française Areva, ex-Cogema. On vient d'inaugurer en grande pompe la plus importante exploitation d'Afrique à Imouraren au Niger.

Selon Areva, « *cette exploitation permettra au Niger de doubler sa production d'uranium actuelle et de se placer au deuxième rang mondial des pays producteurs* ». Cette affirmation est grossièrement mensongère puisque le Niger ne produit pas une once d'uranium mais seulement du yellowcake, produit semi-raffiné. En fait, c'est la France qui est le deuxième producteur mondial d'uranium alors qu'elle ne possède qu'une infime quantité de minerai uranifère sur son sol. En trente ans d'exploitation Cogema-Areva est devenu l'un des premiers groupes mondiaux, affichant des bénéfices impressionnants. Dans le même temps, le Niger se traîne dans les derniers rangs en terme de revenu par habitant, 154^e sur 163 pays. Cherchez l'erreur !

Odile Tobner

Le FMI enfin lucide ?

« Tous les pays doivent donner la priorité à un renforcement bien conçu de leurs filets de sécurité sociaux, ou au moins à les protéger des coupes ». Une déclaration du directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, le 19 mai dernier, devant les ambassadeurs africains à Washington qui ne manque pas de sel quand on sait que l'institution a participé activement, dans les années 90, au démantèlement des services publics sous couvert d'ajustements structurels. « C'est vital si l'on veut protéger les plus vulnérables des ravages de la crise », « les enjeux en Afrique sont plus élevés qu'ailleurs dans la mesure où la proportion de personnes vulnérables y est forte » a-t-il ajouté comme une lapalissade.

Dominique Strauss-Kahn a aussi conseillé aux gouvernements africains de prendre des mesures de relance fiscale et monétaire pour empêcher la crise d'augmenter la pauvreté. Mais comment donc financer la protection sociale en abaissant des recettes fiscales déjà bien ridicules ? Et depuis quand les pays de la zone franc ont-ils un quelconque pouvoir en matière de politique monétaire ? (lire page 8).

“La liberté, c'est l'esclavage”

Shantayanan Devarajan, économiste en chef de la Banque mondiale pour l'Afrique, au sujet des plans d'ajustement structurels : « Pendant plus de dix ans, la forte croissance, le recul de la séropositivité et de la pauvreté, une meilleure alimentation ont récompensé les réformes de structures et de gouvernance parfois douloureuses que ces pays ont eu le courage de mener dans les années 1990 » (Le Monde, 5 mai 2009).

Une propagande tellement contraire à la réalité qu'on croit entendre Big Brother, dans 1984, « La liberté, c'est l'esclavage ».

Pour la Banque mondiale aujourd'hui, la pauvreté, c'est la richesse... Son représentant poursuit : « De ce fait, les opinions publiques étaient en train de se rallier à ces efforts, qui ont fait tomber le taux d'inflation africaine de 18 % à 11 %. Si la récession s'installe, le soutien populaire risque de disparaître. »

Quelle drogue hallucinogène faut-il donc absorber pour confondre des émeutes de la faim avec des manifestations de soutien à la Banque mondiale ?

Une bombe à retardement

Le revenu par habitant en Afrique, déjà si faible, sera en baisse en 2009, pour la première fois depuis 1994. C'est la conclusion de la table ronde organisée le 19 mai à Dakar par la Banque africaine de développement (BAD). Le président de la BAD, Donald Kaberuka, a également indiqué que cette baisse touchera aussi bien « les économies riches en pétrole et minerais que les pays dépendant de leurs exportations agricoles ». A supposer, bien sûr, que les revenus des industries extractives soient redistribués et non pas détournés au profit de gouvernants avides. Cette réunion était consacrée aux effets de la crise mondiale sur l'Afrique et au cours de laquelle circulait un document intitulé : « L'Afrique et la crise économique mondiale, stratégies pour préserver les fondements de la croissance à long terme ». On pouvait y lire que « le pire est peut-être à venir » car « il apparaît que même le taux de croissance modeste de 2,8% (pour l'Afrique en 2009) aurait été optimiste ». Mais c'est encore trop optimiste à la lecture du rapport annuel d'Amnesty International : « La crise économique est aussi une crise des droits humains : le monde est assis sur une bombe à retardement sociale, politique et économique ».

Tout est possible, surtout le pire

« Ensemble, tout est possible ». Ça vous rappelle quelque chose ? C'est le slogan du site DENISASSOU.COM, qui soutient la candidature de Denis Sassou Nguesso à la prochaine élection présidentielle congolaise. Mais où va-t-il chercher tout ça ? En tout cas, pour une fois, on ne pourra pas l'accuser de mensonge : tout est possible. Mais c'est malheureusement le pire.

Tchad : indignation sélective

En bon chef de guerre, Idriss Déby ne rate jamais une occasion de mettre en scène ses victoires militaires. Le 20 mai, il a ainsi exhibé une centaine de prisonniers, dont des enfants, capturés lors de l'offensive rebelle début mai. Une scène d'un autre âge sur la place de l'Indépendance à N'Djamena où une délégation de diplomates étrangers avait fait le déplacement. Les prisonniers, dont beaucoup âgés d'une quinzaine d'années, ont été amenés à bord de trois camions et montrés à la foule provoquant cette réaction de l'ambassadeur de France : « Ce qui me touche particulièrement, ce sont les enfants qui ont

été recrutés et qu'on envoie au combat pour se faire tuer. C'est scandaleux ! ». Bruno Foucher aurait pu aussi s'abstenir de participer à cette exhibition d'autant que l'armée nationale tchadienne n'est pas en reste dans l'enrôlement forcé d'enfants. Six rapports consécutifs du secrétaire général au Conseil de sécurité mentionnent le Tchad parmi les pays pratiquant le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats. Ce qui est scandaleux pour l'un ne l'est donc pas pour un ami de la France ?

Des avions à tout faire

Des transporteurs aériens qui ont livré des armes dans des zones de conflit en Afrique ont aussi convoyé de l'aide humanitaire dans ces régions, selon une étude publiée, le 12 mai à Stockholm, par l'Institut international de recherche pour la paix (SIPRI). Le SIPRI affirme que 90% des compagnies aériennes identifiées dans du trafic d'armes ont été utilisées pour de l'aide humanitaire par des agences des Nations-unies, des pays membres de l'UE et de l'OTAN et d'importantes ONG. Il cite des compagnies africaines mêlées à du trafic d'armes : Astral aviation, African International Airlines et Trans Attico, une compagnie enregistrée au Soudan. Plusieurs sociétés de sécurité privées américaines ont utilisé des transporteurs aériens et affrété des appareils « impliqués dans du trafic d'armes au profit de milices qualifiées par le gouvernement américain de terroristes ». Ainsi, la société Dyncorp, qui fournit au gouvernement américain une assistance en matière de sécurité, est citée dans ce rapport comme ayant utilisé la compagnie Aerolift, accusée en 2006 par le Conseil de sécurité d'être impliquée dans du commerce d'armes en faveur d'une milice islamiste du sud de la Somalie, le groupe Al-Shahab. Le rapport du SIPRI ajoute que des transporteurs aériens impliqués dans des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire ont aussi contribué à transporter des matières « sensibles en zones de conflit comme de la cocaïne, des diamants, des métaux précieux. »

Domaine (p)réservé

« Dans le conflit qui oppose le ministre de la Défense au chef d'état-major des armées (Cema) sur ce que les technocrates appellent la « gouvernance du ministère », l'Élysée a, semble-t-il, donné raison au Cema. L'enjeu est la publication prochaine d'un décret, remplaçant celui de 2005, qui doit notamment fixer les pouvoirs du

Cema. Lors d'une réunion houleuse, il y a quelques semaines, celui-ci a fait appel à l'arbitrage de la présidence de la République. Il y a environ trois semaines, l'Élysée (en clair, Claude Guéant) lui a donné raison sur l'essentiel. C'est-à-dire sur deux points : le Cema restera le patron des chefs d'états-majors d'armées (Terre, Air, Mer) et ne dépendra du ministre de la Défense que dans le cadre des attributions de celui-ci. Le lien direct entre le Cema et l'Élysée, notamment pour les opérations, est donc maintenu » (Jean-Dominique Merchet, Blog Secret Défense, 5 mai 2009). Certes, l'Élysée est maintenant contraint d'informer le parlement dans les quatre jours qui suivent une opération extérieure (hors action des forces spéciales et clandestines), mais il pourra continuer à décider des interventions sans s'embarasser de l'avis de son gouvernement...

L'aide française en question

La France vient de faire au Gabon un don de 700 000 euros (459 millions de FCFA) pour préparer des projets de l'Agence française de développement (AFD) dans le pays. Le don permettra la mise en place d'un « *nouveau Fonds d'expertise et de renforcement des capacités (FERC)* », selon l'ambassade de France à Libreville. Il financera des études de faisabilité d'infrastructures, notamment un barrage hydro-électrique dans la région de l'Estuaire qui abrite Libreville. L'intervention de l'AFD au Gabon a doublé ces trois dernières années, atteignant près de 110 milliards de FCFA (167 millions). Est-ce si étonnant de voir une économie pétrolière comme celle du Gabon ne pas être capable de financer des études de faisabilité ?

Un signal pour Sarkozy

C'est un vieux souhait de Nicolas Sarkozy qui vient d'être satisfait au Togo avec la mise à l'écart du groupe Progosa, au profit d'un autre opérateur portuaire et concurrent honni, Vincent Bolloré. On se souvient que Sarkozy s'était fait lourdement l'avocat de son ami auprès du président togolais Faure Gnassingbé quelques semaines après son élection. Le fait que Progosa, avec, à sa tête, Jacques Dupuydauby, soit un nid de chiraquien ne peut être qu'une satisfaction supplémentaire.

Dans un article sur le sujet, *Jeune Afrique* (28 mai 2009) cite un fonctionnaire international en poste à Lomé : « *On sait qu'une élection au Togo ne se joue pas sans la France. Et il vaut mieux être plus près de Nicolas Sarkozy en ce moment* ».

RdB, Victor Sègre

La coopération militaire change de nom, pas de logique

La coopération militaire française englobe désormais le soutien aux forces civiles de maintien de l'ordre avec pour objectif la "stabilité" des pays "demandeurs". Une reconnaissance officielle de son savoir-faire en matière de répression ?

Depuis le 16 mars dernier, la Direction de la coopération militaire de défense (DCMD), toujours très majoritairement orientée vers l'Afrique subsaharienne, est devenue la Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), nous apprend le site du ministère des Affaires étrangères.¹ Cette nouvelle structure inclut désormais la coopération en matière de police et de sécurité intérieure et civile, jusque-là gérée par le SCTIP (Service de Coopération technique internationale de police), dépendant du ministère de l'Intérieur. Que la coopération militaire française englobe désormais l'aide au maintien de l'ordre intérieur, voilà qui peut paraître logique, depuis le temps que la France forme des armées africaines qui n'ont que la répression pour raison d'être. A moins qu'il ne s'agisse de militariser les forces de l'ordre civiles ? Officiellement, « *l'élargissement des compétences de l'ancienne DCMD à la coopération de police et de sécurité civile traduit la volonté, énoncée dans le livre blanc Affaires étrangères et celui Sécurité et défense, d'un traitement global de ces problématiques.* » On pensait naïvement que le dernier Livre blanc, qui introduit effectivement une confusion entre les missions de défense et de sécurité intérieure (justifiant par avance l'éventuel règlement militaire d'une crise sociale ou politique), avait pour prétention d'analyser les périls du monde de demain afin d'adapter l'outil militaire français, dans le cadre d'une défense européenne. On n'avait pas compris que ses conceptions avaient vocation à s'imposer aux autres forces de sécurité de la planète... Mais si, il s'agit bien de « *promouvoir le modèle de défense et de sécurité français* ». « *Les affaires étrangères s'occupent de "coopération structurelle" et non "opérationnelle" ; il s'agit d'aider les pays demandeurs à se doter de systèmes de sécurité plus performant* ». A cet égard, le Togo et le

Bénin font figure de réussites, affirme-t-on au Quai, puisque « *les forces armées de ces pays ont joué un rôle stabilisateur lors des processus électoraux troublés* ».² Si les « *processus électoraux troublés* » désignent pudiquement les dernières élections présidentielles au Togo, le « *rôle stabilisateur* » des forces armées avait effectivement été une grande « réussite » : plus de 400 morts et des milliers d'exilés selon le décompte de l'ONU. Le site du ministère a beau afficher « *la préservation de l'État de droit, des libertés individuelles et des droits de l'homme* » en première position des objectifs assignés à la DCSD, on voit mal dans ces conditions en quoi les « *systèmes de sécurité plus performant* » dont il s'agit de doter les « *pays demandeurs* » diffèrent de ceux qu'on a formés jusqu'à présent... Il s'agit aussi accessoirement « *de soutenir les exportations d'équipements militaires français* », qui, comme chacun sait, aident grandement à la préservation de l'État de droit et des libertés individuelles, etc.

La DCSD se fixe également pour objectif au travers de sa formation « *de privilégier la réflexion et l'action en commun pour optimiser l'emploi des structures de défense et de sécurité* ». Mais l'on s'interroge face à cette formulation ambiguë : faut-il comprendre que l'on cherche à privilégier « *l'action en commun* » des forces de défense et de sécurité (armée-police) ou bien que pour optimiser l'emploi de ces dernières, on cherche à privilégier l'action en commun avec la France (au détriment des autres pays) ?

Enfin « *la coopération de sécurité et de défense vise aujourd'hui à garantir la stabilité des pays partenaires, condition essentielle de leur développement, tout en soutenant l'extension de l'influence française dans le monde.* » On sait ce que « *stabilité* » signifie dans la bouche des militaires, des diplomates et des présidents français. Alliée à « *l'influence française* », c'est la « *condition essentielle* » de leur développement.

Victor Sègre

1 - http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/defense-securite_9035/cooperation-securite-defense_9037/direction-cooperation-securite-defense_9227/index.html

2 - J.-D. Merchet, Blog Secret Défense, 29 avril 2009, <http://secretdefense.blogs liberation.fr/defense/2009/04/le-quai-dorsay-r%C3%A9organise-sa-coop%C3%A9ration-de-d%C3%A9fense.html>

FRANCE IMMIGRATION

Les Dupont et Dupond de la politique

A la veille de l'examen, le 14 mai dernier, par l'Assemblée nationale, de quatre projets de loi autorisant l'approbation des accords relatifs « à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement », huit associations¹ ont appelé les députés français à les rejeter estimant que ces textes comportaient des « risques » pour les migrants.

Outre que ces accords avec la Tunisie, le Congo-Brazzaville, le Bénin et le Sénégal sont déséquilibrés, conclus essentiellement à l'avantage de la France pour servir ses objectifs de renforcement des contrôles migratoires, ils portent en eux des risques importants de violation des droits des migrants, notamment sur le volet consacré à la réadmission des personnes en situation irrégulière. Le renvoi de personnes vers des pays qu'elles ne connaissent pas n'offre aucune garantie suffisante de respect des droits fondamentaux.

Le premier accord de ce type, entre la France et le Gabon, est entré en vigueur en septembre 2008. D'autres accords ont été signés avec le Cap-Vert, l'île Maurice, le Burkina-Faso et le Cameroun ou sont en cours de négociation (Mali, Haïti, Philippines et Égypte).

Le ministre de l'Immigration, Éric Besson, « s'est déclaré choqué par cet appel et estime que ces associations font preuve d'une attitude irresponsable ». Cet « appel marque une véritable méconnaissance de notre politique migratoire, mais aussi un certain mépris vis-à-vis des attentes des pays partenaires et de leurs populations ainsi que des engagements pris devant eux par la France ».

Éric Besson, qui avait fait le voyage au Mali, quelques jours après sa prise de fonction, pour « apprendre » sur la

question migratoire devrait se rappeler de la leçon qui lui avait été faite : le Mali n'attend rien de « partenariat » et refuse obstinément de le signer malgré de multiples pressions. « Ce rejet conduirait notamment à empêcher l'élargissement des visas de circulation aux ressortissants de ces pays ainsi que la mise en œuvre des projets de développement solidaire pour lesquels plus de 52 millions d'euros vont être versés par la France d'ici à 2012 ».

Au-delà des formules incantatoires, Éric Besson se garde bien d'aborder le fond de la politique migratoire du gouvernement car c'est justement un des aspects les plus inacceptables de ces projets de loi : celui de subordonner l'aide au développement à la maîtrise des flux migratoires.

« De quel droit huit associations dont on connaît la mesure dans leurs prises de positions peuvent-elles s'ingérer dans la politique des pays sources d'immigration ? », s'est indignée l'UMP par la voix de son porte-parole Frédéric Lefebvre. « Ce comportement aux accents colonisateurs de la part d'associations qui n'ont pas de dimension internationale est tout simplement inacceptable ! Ces pays sont assez grands pour juger de ce qui est bon pour eux et pour leurs ressortissants. »

C'est vrai que Frédéric Lefebvre, qui a l'envergure de celui qui aboie fort, est toujours mesuré dans ses déclarations. Il avait déjà dangereusement dérapé en qualifiant les syndicalistes guadeloupéens du LKP de tontons macoutes, tueurs haïtiens à la solde d'un grand ami de la France, François Duvalier alias Papa Doc.

RdB

1 - Act-Up Paris, l'Association des travailleurs maghrébins de France, la Cimade, le collectif Haïti, le Gisti, le MRAP, la Plateforme d'associations franco-haïtiennes et l'Union des associations latino-américaine.

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

FRANCE AFRIQUE

De la colonisation de domination

Depuis le début de la colonisation, il y a eu association étroite entre la haute administration française et l'oligarchie financière. C'est plus que jamais ce schéma qui gouverne la politique de la France.

Le commerce avec l'Afrique a été parfaitement défini en 1728 dans la *Relation de l'Afrique occidentale* du père Labat, rédigée à partir des *Mémoires* de M. de Brüe, directeur général de la Compagnie du Sénégal de 1697 à 1720. Chargé de gérer les comptoirs commerciaux de traite d'esclaves et de marchandises, ce dernier recommande une colonisation territoriale pour exploiter « les richesses immenses qui sont renfermées dans ce pays et qui demeurent presque inutiles dans les mains de ses habitants ».

Il pose le programme de l'impérialisme économique, recommandant de ne pas transformer sur place les matières premières, mais au contraire d'introduire des objets fabriqués, qui deviendront indispensables et feront passer à la compagnie tout le bénéfice du travail des habitants.

Cette structure des échanges avec l'Afrique s'est réalisée tout au long du XX^e siècle et est toujours en vigueur aujourd'hui. Les matières premières sont produites et achetées à vil prix, un prix fixé par l'acheteur. Le travail local, notamment sur les plantations que possèdent les sociétés étrangères, est rémunéré au minimum. Les produits industriels sont vendus au prix maximum.

Tout le bénéfice et l'argent disponibles reviennent donc au pays développé.

Il s'est trouvé cependant des gens pour affirmer que les investissements dans les infrastructures en Afrique et les subventions aux productions agricoles des colonies ont coûté plus cher que ce que les colonies ont rapporté à la métropole. C'est la thèse de Jacques Marseille : *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce* (Albin Michel, 1984), qui est largement répan-

tion à la néocolonisation, trois siècles économique

due dans l'opinion par les débats médiatiques.

Cette thèse a été magistralement réfutée par Jean Suret-Canale dans *Peuples Noirs Peuples Africains*, n° 79, janvier-février 1991, *L'impérialisme français a-t-il vécu ?* La thèse de Suret-Canale *Afrique et capitaux* (L'Harmattan 1986) démontre l'ampleur de l'exploitation des colonies par les sociétés françaises. Les colonies constituaient essentiellement un réservoir de matières premières pour les industries métropolitaines, et des débouchés pour les biens et services fabriqués en métropole.

Cette fonction a été amplement remplie jusque au-delà de la période coloniale, puisque l'Afrique dite du « *précarré français* » demeure encore l'une de ses principales sources d'approvisionnement en matières premières, notamment en vertu d'accords économiques, financiers et monétaires conclus à la veille des indépendances : café, cacao, pétrole, arachide, coton, bois, uranium, bauxite, phosphate, etc.

90 % de bénéfiques les bonnes années

Quant aux investissements financiers de la Métropole dans ses colonies, les principaux destinataires et bénéficiaires de ces transferts financiers étaient les compagnies métropolitaines spécialisées dans l'exploitation économique des colonies.

Les commandes d'infrastructures étaient toujours faites à des sociétés de travaux publics françaises – les infrastructures étant essentiellement destinées à l'acheminement des matières premières vers les ports – tandis que les subventions aux productions agricoles enrichissaient la CFSO (Compagnie forestière Sanga-Oubangui), la CFAO (Compagnie financière de l'Afrique occidentale), la CICA (Compagnie industrielle et commerciale africaine) ou encore la SCOA (Société commerciale de l'Ouest africain); lesquelles compagnies rapatriaient leurs profits en Métropole. « *On dit que la SCOA et la CFAO faisaient un bénéfice allant jusqu'à 90% les bonnes années, et 25% les mauvaises* » (Walter Rodney, *Et l'Europe sous-développa l'Afri-*

que). Dans les années 1990, à la faveur des plans d'ajustement imposés par la Banque mondiale aux pays africains surendettés, les privatisations ont profité en priorité à la France dans les pays de la zone franc.

La jack-pot des privatisations

L'exemple de la Côte d'Ivoire est édifiant. Les sociétés françaises ont investi d'abord dans le secteur des télécommunications, de l'énergie, des transports et de l'agro-industrie. Au cours de la période 1996-2000, les capitaux français représentaient 23 % des demandes d'agrément à l'investissement derrière les capitaux ivoiriens (52 %), et près de 50 % de l'ensemble de demande d'agrément étrangères. Bouygues est actionnaire de la Compagnie ivoirienne d'électricité et la Société des eaux de Côte d'Ivoire.

Les banques françaises (Société générale, Crédit lyonnais, BNP Paribas) sont dominantes sur le marché avec leurs filiales. Total possède 25 % de la Société ivoirienne de raffinage. France Télécom est devenue, avec le rachat de Citelcom et la création de la Société ivoirienne de mobiles, l'opérateur majeur en télécommunications de la république de Côte d'Ivoire.

Au Togo, les multinationales françaises sont bien implantées. Certaines ont largement bénéficié de la vague de privatisation de la fin des années quatre-vingt-dix pour rafler des secteurs économiques. Quelques exemples : en 2000, la Lyonnaise des eaux, en alliance avec une société canadienne, a pris le contrôle de la Compagnie d'eau et d'électricité togolaise ; depuis 2001, BNP Paribas possède 53 % de la Banque togolaise pour le commerce international. Au Cameroun, Bolloré a acquis, dans des conditions contestables, le trafic portuaire de Douala et l'exploitation du chemin de fer. On pourrait allonger la liste des pays.

L'assujettissement par la monnaie

Même si les capitaux français participent à la ruée sur les pays qui décolent, Angola, Nigeria, Afrique du Sud,

ils tiennent à préserver leurs bastions traditionnels. Ainsi, un autre mode de domination, par la prise de contrôle directe des infrastructures économiques vient se superposer, parfois partiellement supplanter, les autres modes de domination classiques de l'impérialisme : le contrôle direct militaire et administratif par la colonisation, la vente d'armes et les alliances avec des régimes corrompus, l'échange inégal, l'arme de la dette et le diktat imposé par les institutions financières internationales.

«La France n'a pas besoin de l'Afrique»

En outre, l'assujettissement de la monnaie crée l'impossibilité pour les pays africains intéressés de s'approvisionner hors de la zone franc, sinon dans la limite des contingents de devises parcimonieusement accordés par les autorités de la zone franc (c'est-à-dire la Banque de France et le gouvernement français) et oblige ces pays à importer à des prix qui demeurent très supérieurs aux cours mondiaux.

Depuis le début de la colonisation, il y a eu association étroite entre la haute administration française et l'oligarchie financière. C'est plus que jamais ce schéma qui gouverne la politique de la France.

Après que, depuis le début de la colonisation, on a voulu faire croire que la France n'était en Afrique que par philanthropie – voir la réflexion de Sarkozy au Mali en 2007 « *La France n'a pas besoin de l'Afrique* » – on constate aujourd'hui, devant la concurrence internationale, une offensive politique et économique pour maintenir les « liens privilégiés » avec des régimes prédateurs et non démocratiques, en échange de la perpétuation d'une position également privilégiée des sociétés françaises.

Ce pacte néocolonial ne sert ni l'indépendance économique des pays africains, maintenus dans une économie de traite, ni l'amélioration des conditions de vie de la masse des populations.

Odile Tobner

MAURITANIE

Situation pré-électorale explosive



Comment le général Abdel Aziz cherche à légitimer son coup d'État avec l'aide, en coulisses, de la France, au risque de provoquer de graves troubles.

A l'heure où nous écrivons, le général putschiste Abdel Aziz affirme que l'élection présidentielle en Mauritanie aura bien lieu le 6 juin. Pourtant, au même moment, à Dakar, ses émissaires, le Front national pour la défense de la démocratie (FNDD) et le Rassemblement des forces démocratiques (RFD), respectivement coalition et parti opposés au coup d'État, négociaient le report de quelques semaines du premier tour, ainsi que les conditions de leurs participations. Parce que ce scrutin servirait à entériner le renversement du président légitime et la prise de pouvoir du général Abdel Aziz, ils en refusaient jusque-là le principe.

La junte en avait pourtant programmé le premier tour au 6 juin contre l'avis de l'opposition et du groupe de contact international (Union africaine, Union européenne, États-Unis, ONU...).

Les négociations se sont poursuivies jusqu'au dernier moment. De plus en plus d'observateurs ont jugé que cela ne servait aux putschistes qu'à gagner du temps. Abdel Aziz ne voulant, en aucun cas, repousser la présidentielle, ni que ses opposants participent à un scrutin transparent, car dans ce cas, il se savait battu. En face, les anti putschistes étaient plus déterminés que jamais car ils savaient qu'une fois le général putschiste élu, celui-ci pourra attendre plus sereinement une reconnaissance internationale. En Afrique, celle-ci finit par arriver quelles que soient les conditions du scrutin, comme ce fut le cas au Togo, au Congo-Brazzaville, au Burkina Faso, à Djibouti... En outre, l'Iran et la Libye ont déjà annoncé que pour eux, l'élection du 6 juin signe le retour à l'ordre constitutionnel. La France, à mots plus couverts, fait de même. Le journaliste de *L'Express*, Vincent Hugué, a pu ainsi déclarer sur France 24 qu'en « *Mauritanie (...) vous avez un putschiste qui enlève son uniforme à la hâte, se présente, pas de candidature digne de ce nom en face et tout ça sous le regard incroyablement, étrangement bienveillant de la France.* »

Nouakchott connaît donc des manifestations comme rarement vues auparavant. La capi-

itale s'est couverte de tentes traditionnelles, toutes font la campagne pour Abdel Aziz. Elles sont toutefois désertes, alors que l'on note l'absence de toute campagne électorale des candidats « faire-valoir ». Plus généralement, l'impopularité croissante de la junte ne cesse d'inquiéter les putschistes.

Répression tous azimuts

En revanche, la police secrète est omniprésente, tout comme la police antiémeutes qui blesse régulièrement des manifestants. d'autres sont arrêtés, maltraités et abandonnés en plein désert à des kilomètres de Nouakchott. Des militants sont également détenus et seraient torturés. Rappelons que la torture est courante en Mauritanie, comme l'a souligné Amnesty International dans un rapport spécial en décembre et dans son récent rapport 2009.

Des militants des droits de l'homme nous ont également signalé se sentir menacés. L'artiste et sénatrice de l'opposition, Maalouma, a été censurée et son dernier disque, dans lequel elle dénonce le putsch et la prochaine présidentielle, a été saisi. Un informateur nous a également signalé que des jeunes auraient été recrutés récemment dans l'armée afin de servir de milices au régime. Des informations de manipulation par le pouvoir de certains groupes de radicaux nous sont aussi parvenues. Car, en réaction à l'attitude du pouvoir, les opposants, notamment les plus jeunes, ne peuvent qu'aller vers une radicalisation croissante : des rumeurs de course aux armes circulent, des tentes de campagne du général ont été incendiées, des tags fleurissent dans la ville, certains appelant à la guerre civile si l'élection du « 6/6 » a lieu, des menaces sont proférées sur l'Internet... Une ambiance délétère et, de l'avis, de tous nos interlocuteurs, la situation est inquiétante et se dégrade de jour en jour.

«Le coup d'État ne nous pose plus de problème»

Les responsables français continuent de cultiver l'ambiguïté. Côté face, la position française est celle du groupe de Contact international, condamnant le putsch et l'organisation unilatérale d'une présidentielle. Côté pile, Alain Joyandet, secrétaire d'État à la Coopération, déclare devant des journalistes : « *le coup d'État ne nous pose plus de problème* ». L'ambassade de France à Nouakchott n'a absolument pas démenti les informations, selon lesquelles son premier secrétaire, Jean-Michel Antona, était l'éminence grise du général Abdel Aziz.



« Elections du 6 juin = guerre civile » sur un mur de Nouakchott

Bourgi à la manoeuvre

Robert Bourgi, avocat et intermédiaire régulier entre des dictateurs africains et l'Élysée, qui avait réussi à convaincre ce dernier de la nécessité de soutenir la junte, est également très proche de Karim Wade, fils et conseiller du président sénégalais Abdoulaye Wade. Certains observateurs voient d'ailleurs la main de la France derrière la tentative de médiation sénégalaise de dernière minute qui permettrait à Abdel Aziz de gagner un temps précieux dans la course au 6 juin. Par ailleurs, ces négociations seraient venues à point nommé pour différer les sanctions nominatives que devait prendre l'UE à l'encontre des putschistes et d'un certain nombre de leurs soutiens.

Mais ainsi, les autorités françaises ne jouent-elles pas contre leur camp ?

Elles alimentent slogans et tracts anti-français, dans un pays traditionnellement francophile et rapprochent les démocrates mauritaniens des États-unis qui les soutiennent dans leurs droits. De plus, les intérêts français, malgré quelques enjeux économiques (pétrole et gaz, prestations de services divers), semblent surtout stratégiques : lutte contre les migrations clandestines, les trafics divers (notamment de drogues) dont la Mauritanie est devenue une des plaques tournantes. Sans oublier un point central : la lutte contre le terrorisme, question largement instrumentalisée. Alors que les putschistes mènent le pays vers un gouffre dont la profondeur peut se révéler abyssale, tant les tensions sociales, économiques et communautaires, sont exacerbées, la déstabilisation du pays ne nous paraît pas être dans l'intérêt de la France.

Issa Bâ,
issaba.mr@gmail.com

CÔTE D'IVOIRE

Dans les méandres de l'affaire Kieffer



Guy-André Kieffer,
journaliste franco-
canadien à La

Tribune et à La Lettre du
Continent, a disparu à
Abidjan, le 16 avril 2004.

Depuis cinq ans, les
uns pointent du doigt la
présidence ivoirienne et
son entourage tandis que
d'autres désignent une piste
française.

Journaliste spécialisé dans les matières premières, Kieffer s'était établi sur les bords de la lagune Ébrié, fin 2001, et travaillait pour la société Commodity Corporate Consulting (CCC), impliquée dans la réforme du secteur du cacao. Sa disparition a rapidement refroidi les relations franco-ivoiriennes - en admettant qu'elles se fussent réchauffées depuis l'assassinat du correspondant de RFI, Jean Hélène. Pendant que Paris pointait du doigt l'entourage présidentiel, celui-ci insistait sur les dissensions entre Kieffer et ses employeurs. Pour les uns, sa disparition, imputée à des militaires ivoiriens proches de la présidence, avait un lien direct avec ses écrits sur la Caisse autonome d'amortissement devenue Banque nationale d'investissements. Celle-ci servant de caisse noire au parti au pouvoir. Pour les autres, sa disparition serait la suite logique des menaces de mort qu'il aurait reçues de la part des dirigeants de la CCC à cause d'informations compromettantes qu'il détenait. Sur le plan judiciaire, le juge français, Patrick Ramaël, avait interrogé le beau-frère de l'épouse du président Gbagbo, Michel Légré, et des militaires ivoiriens soupçonnés de faire partie de l'équipe de l'enlèvement. De son côté, le procureur de la République ivoirien a demandé l'inculpation de quatre Français de la CCC : son président Eric

Latham, son directeur Stéphane de Vauzelles et leurs associés Jean-Michel Aron-Brunetière et Robert Dulas.

Fin avril, le juge Ramaël a pu interroger, à Abidjan, Simone Gbagbo et le ministre Bohoun-Bouabré. Depuis, la presse des deux pays joue chacune leur partition.

Diversions ivoiriennes ?

Le quotidien *Notre Voie*, proche du parti présidentiel, a publié dans son édition du 6 mai 2009, un article explosif intitulé « *Disparition de Guy-André Kieffer : Comment la France a tout préparé* ». Cet article était accompagné d'un document présenté comme le Bulletin quotidien d'information des services secrets, la DGSE, destiné à l'Élysée. La question de son authenticité est bien sûr posée. *Notre Voie* suggère que ce Bulletin est issu du dossier Kieffer que l'ancien magistrat Patrick Ouart, conseiller du président Sarkozy à la justice, avait remis au juge Ramaël en juillet 2008. En effet, l'Élysée avait accepté de lui remettre ce dossier laissé par la cellule africaine de l'ex-président Chirac. Par la suite, le même Ouart sera entendu par

mations qu'il détenait sur l'implication de la France aux côtés des rebelles ivoiriens. Si, pour l'heure, on peut mettre en doute la véracité du Bulletin, cet article a du moins le mérite de mettre le doigt sur l'existence d'un rapport de la DST consécutif à la disparition du journaliste franco-canadien. Le 20 août dernier, Ramaël avait demandé la déclassification de ce rapport daté du 28 avril 2004. Mais il s'est heurté au refus émis par la Commission consultative du secret de la défense nationale, le 4 décembre.

Contre-diversions françaises ?

Pendant ce temps, la presse tricolore s'emballa pour le témoignage réchauffé de Xavier Ghelber. Le matin du 7 novembre 2004, cet avocat parisien aurait été victime d'un enlèvement qui a tourné court, à l'hôtel Ivoire d'Abidjan¹. A la suite de sa plainte, le juge Ramaël avait ouvert une information judiciaire, le 17 novembre 2004. Ghelber était à Abidjan dans le cadre d'un audit financier et juridique financé et mené entre 2003 et 2007, par l'Union européenne (UE) d'un montant de près d'un demi-million d'euros. Rejeté par Bruxelles car « truffé d'erreurs, de présomptions et de jugements de valeur » (*Libération*, 20 janvier 2006), le prérapport de cet audit avait fuité avec, en préambule, des « remerciements aux officiers français qui, en mettant en sécurité les experts, ont permis que ce rapport soit établi. En effet, des officiers français ont exfiltré les deux experts, dans des circonstances particulièrement difficiles, faisant preuve d'un courage et d'un sang-froid exemplaire. Ce genre d'exploit mérite d'être signalés et ces militaires remerciés »². Les experts indiqués comme auteurs de cette version préliminaire du rapport sont Sid Amiri et Alain Gourdon. Ghelber n'apparaît donc qu'au travers de son associé, l'avocat Gourdon. Quant à Amiri, il est expert financier auprès de l'Association Développement et Solidarité, dont le vice-président est le très françafricain Jean-François Charrier, ex-colonel de la DGSE (*Noir Chirac*, les Arènes, 2002).

Rafik Houra

1 - Au coeur donc des « événements » de novembre 2004.

2 - <http://news.abidjan.net/documents/docs/cacao.pdf>



Le journaliste Guy-André Kieffer, disparu le 16 avril 2004

Ramaël pour subornation de témoin, après qu'un individu, lui ayant demandé à témoigner sous X dans le cadre de l'affaire Kieffer, a fait état des pressions que Ouart aurait exercées pour l'en dissuader.

Quant au contenu du Bulletin publié par le quotidien ivoirien, il insiste sur la nécessité d'empêcher Guy-André Kieffer de communiquer aux autorités ivoiriennes des infor-

ations compromettantes qu'il détenait. Sur le plan judiciaire, le juge français, Patrick Ramaël, avait interrogé le beau-frère de l'épouse du président Gbagbo, Michel Légré, et des militaires ivoiriens soupçonnés de faire partie de l'équipe de l'enlèvement. De son côté, le procureur de la République ivoirien a demandé l'inculpation de quatre Français de la CCC : son président Eric

CAMEROUN

Lettre ouverte d'un Camerounais à Nicolas Sarkozy

A l'occasion de sa visite officielle, du 20 au 22 mai le Premier ministre français François Fillon, a estimé que le Cameroun était un exemple à suivre en matière de gouvernance.

Arrivé dans la soirée de la fête nationale du 20 mai, ce qui, selon RFI, lui a évité d'assister au défilé aux côtés du Président Biya dans la tribune présidentielle et qui devrait éviter d'accorder la même faveur à celui-ci lors de sa visite en France cet été, François Fillon a signé les nouveaux accords de défense qui seront ratifiés par l'Assemblée nationale française et publiés. Le Cameroun est le deuxième pays, après le Togo, à signer ces accords.

Ont également été signés des accords sur « la gestion concertée des flux migratoires », euphémisme pour dire que le Cameroun s'oblige à collaborer aux expulsions de France des citoyens camerounais sans papiers. De tels accords ont déjà été signés avec le Bénin, le Sénégal, le Gabon, le Congo, le Burkina-Faso mais sont toujours en discussion au Mali, sous la pression des associations d'expulsés.

François Fillon n'a pas lésiné sur les compliments en déclarant que « le Cameroun est un grand pays, c'est un pays stable, c'est un pays qui a fait beaucoup d'effort dans la construction d'institutions démocratiques, d'institutions stables, c'est un exemple qui est à suivre. » Il a fermé les yeux sur le sang à peine séché des cent cinquante victimes de la répression des émeutes de février 2008, dont certaines ont été exécutées à bout portant d'une balle dans la tête, comme vient de le rappeler le dernier rapport d'*Amnesty International*. Les manifestants protestaient notamment contre la réforme constitutionnelle supprimant la limitation des mandats présidentiels. Rien n'est plus stable qu'une dictature, comme dirait Mugabe, avide lui aussi de stabilité.

Aux questions des journalistes qui l'interrogeaient sur la dépendance monétaire à l'égard de la France, Fillon a répondu par une formule incantatoire : « Chaque pays africain est souverain, il a des dirigeants qui sont des dirigeants désignés par les peuples des pays africains ». Tous ceux qui en doutent ne sont que des mécréants.

Odile Tobner

Billets d'Afrique publie un extrait de la « Lettre de réforme »¹ adressée à Nicolas Sarkozy par un citoyen camerounais à l'occasion de la visite de François Fillon. Babissakana réclame la suppression immédiate des accords de coopération monétaire qui lient la France aux quinze pays africains de la zone franc, modèle criminel d'aide liée.

Monsieur le Président, (...) nous souhaitons porter à votre attention deux cas précis de violation par la France de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans son article 22, la Déclaration stipule : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la Sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ». Le modèle monétaire de la zone franc par ses mécanismes de servitude, (...) de domination, d'exploitation et *in fine* d'atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels des africains des quinze pays membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bisau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad et Comores) est radicalement contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Résumons le modèle et vérifions les résultats.

Le modèle colonial de la zone franc

Initialement, en termes d'exercice de sa souveraineté, la France a imposé le franc comme monnaie légale dans ses possessions coloniales, le privilège d'émission monétaire étant détenu par la Banque de France. Au milieu du XIX^e siècle, la France décida d'organiser une déconcentration de l'émission monétaire dans ses possessions coloniales en confiant le privi-

lège d'émission monétaire à des banques privées comme la Banque du Sénégal (1853) remplacée par la Banque d'Afrique occidentale (BAO, 1901). Le transfert par la France de ce privilège d'émission monétaire des banques privées à des établissements publics fut opéré progressivement (...) à partir de 1941 (...) jusqu'à la création, en 1959, (...) de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et la Banque centrale des États de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (BCEAEC). Les sièges de ces organismes sont fixés à Paris. (...)

Le modèle des accords de coopération monétaire

(...) La France a réussi à imposer (...) malgré les indépendances, la reconduction et la préservation totale de l'esprit et la lettre du modèle monétaire colonial de la zone franc. Les accords de coopération monétaire signés en 1959 et 1962 n'avaient strictement rien modifié sur les structures et mécanismes en vigueur. La BCEAO et BCEAEC ont continué à fonctionner exactement comme avant les indépendances. Le comité monétaire de 1955 a été maintenu. (...) C'est sur la pression du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale que la France va décider de dévaluer de 50% le franc CFA et de 33% le franc comorien le 11 janvier 1994. Sous la pression de l'Union européenne dans le cadre du passage à l'euro et l'abandon du franc, la France va se battre comme un diable, qualifiant, pour les besoins de la cause, ces accords de coopération budgétaire et non plus monétaire. Elle obtient finalement, le 23 novembre 1998, le rattachement à parité fixe du franc CFA (1 euro = 655,957) et du franc comorien (1 euro = 491, 96775) à l'euro le 1er janvier 1999 afin de préserver intact son modèle monétaire colonial.

Un modèle monétaire colonial est forcément un modèle ontologiquement criminel, d'expropriation, d'oppression et de répression économique de nos pays. Le liement de l'aide économique et militaire accordée à un pays est un moyen certain de garantir l'appropriation et/ou l'expropriation abusive des bénéfices par le pays donateur. Les structures et les mécanismes monétaires de la zone franc constituent depuis les indépendances pour la France une technique fine et subtile de liement de

olass Sarkozy

l'aide au développement monétaire et économique des pays africains. Donc, la zone franc est manifestement un modèle criminel d'aide liée qui permet à la France de garantir durablement l'acquisition et la maximisation abusive des privilèges et avantages économiques, politiques et stratégiques sur les pays membres au moyen de l'installation, l'entretien, le soutien, l'encadrement et le renouvellement d'un *leadership* politique de paille, corrompu et soumis aux pouvoirs publics français et non au peuple africain. (...) C'est un modèle garantissant, même pas le sous-développement mais le non-développement pur et simple des pays africains. Ce modèle criminel d'aide liée est radicalement contraire aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme notamment en son article 22.

Près d'un demi-siècle après les indépendances, vérifions les résultats de ce modèle criminel à travers deux (ndlr : le texte intégral en indique quatre) indicateurs d'illustration : la distribution du crédit et les réserves de change.

La distribution du crédit

Le crédit est la contrepartie essentielle de la monnaie. Ne pas avoir accès au crédit est synonyme de l'exclusion au bénéfice des avantages de la monnaie. (...) En prenant l'exemple de la zone BEAC, pour garantir prioritairement le financement de ses entreprises, la France y contrôle 51% de l'encours total de crédit (international + intérieur) en fin 2007 soit 4 183 millions de dollars sur un total de 8 204 millions. Le rationnement systémique du crédit est la caractéristique principale du modèle monétaire criminel de la zone franc. La crise structurelle, violente et aiguë du crédit c'est-à-dire son extrême rareté pour le plus grand nombre d'agents économiques nationaux en constitue une donnée permanente de répression et de paupérisation. Ainsi, du fait de la France, la majorité des 130 millions d'africains des quinze pays concernés n'a pas accès au crédit et donc est exclue de la monnaie. (...) En moyenne 80% des PME n'ont pas accès au crédit dans ces pays comme le confirme le rapport financier de novembre 2008 du ministère des finances camerounais.

Les réserves de change

A l'époque coloniale, la France s'appropriait 100% des réserves de change de

ses possessions coloniales. Aujourd'hui, un demi-siècle après les indépendances, la France continue à s'approprier de manière (...) illicite (dépôts obligatoires) et sans contrepartie équitable et soutenable la majorité des réserves de change appartenant aux pays et citoyens africains. (...) Au total, 6 527 milliards de FCFA sur les 11 342 milliards de réserves de change des deux banques centrales (BEAC et BCEAO), soit 58%, étaient abusivement détenus par le Trésor français. Le plus grave est que la rémunération servie par le Trésor français sur ces avoirs (...) est égale au taux d'intérêt de la facilité marginale de la Banque Centrale européenne soit 2,25% actuellement et 3,75% en octobre 2008. Pourtant, le coût d'opportunité de nos réserves de change (différence entre la rémunération imposée par la France et la rémunération d'un meilleur investissement alternatif de nos réserves) est estimé en référence au coût effectif d'emprunts extérieurs à plus de 6-7%. Un tel niveau de pertes financières subies par les pays africains au profit de la France sans contrepartie révèle de la criminalité financière d'État. (...)

A l'heure actuelle, du fait de la force de l'euro, le franc CFA est surévalué de 30 à 40% soit un niveau comparable à celui de 1993. Les coûts économiques et sociaux exorbitants de cette surévaluation artificielle pour les pays africains sont à mettre à l'actif de la France. Le problème essentiel ne se pose pas en termes de dévaluation. Mais il se pose en termes d'inadéquation fondamentale (...) des mécanismes monétaires de la zone franc. Pourtant, le 22 septembre 2008 à New York lors d'une réunion des Nations Unies sur les besoins de l'Afrique, vous avez déclaré ceci : « Au moment où le Secrétaire général nous recommande d'accélérer le recours à l'aide budgétaire, je pose la question : pourquoi voit-on de nouveaux bailleurs de l'Afrique – qui sont par ailleurs les bienvenus - multiplier l'aide sous forme de projets ? Européens et africains se sont entendus sur le déliement de l'aide. Pourquoi revenir sur ce principe avec des bailleurs d'autres continents ? Les mêmes causes produiront les mêmes effets. Ne recommençons pas les erreurs du passé ». Il nous semble évident qu'en matière d'aide liée, la France est mal placée pour donner des leçons. (...)

Notre devoir d'indignation, de résistance, de dissidence, de désobéissance et de dénonciation ne peut que nous contraindre à exiger la suppression immédiate et sans condition de ces accords de coopération monétaire qui plombent profondément (...) les ►►►

Fillon, droit dans ses bottes

C'est avec tout l'aplomb qu'on lui connaît et surtout bien cornaqué par l'Élysée que François Fillon a effectué au Cameroun sa première visite en Afrique. Il a plaidé pour une nouvelle relation France-Afrique, toujours « fondée sur la vieille amitié qui nous unit » mais « débarrassée des scories du passé ». « Nous voulons sortir des malentendus, des clichés, des caricatures ». Un discours toujours rabâché, deux ans après l'élection de son patron.

Le Tchad ? « Chacun voit bien que la solution des problèmes du Tchad ne sont pas au Tchad. Elle se trouve au Soudan, elle se trouve dans le règlement des conflits qui affectent le Soudan et ses voisins », a-t-il répondu aux étudiants de l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) à Yaoundé. Ceux-ci voyaient tout autant la responsabilité de la France dans la situation tchadienne. Ce à quoi, Fillon a répondu que « le président Nicolas Sarkozy et lui ne voulaient pas qu'elles [les forces françaises] jouent de rôle dans la politique intérieure du Tchad », « C'est la raison pour laquelle ces forces armées ne sont pas intervenues lors de la crise qui vient d'avoir lieu au Tchad, et qui a vu la victoire armées tchadiennes sur les forces rebelles ». Pas même un peu de renseignement au profit de l'armée tchadienne ?

Fillon, méprisant

« Je pense que le discours de Dakar a été mal lu par un certain nombre d'observateurs qui en ont extrait une phrase et qui ont essayé (...) de donner avec cette phrase la couleur d'un discours qui était très différent », a déclaré François Fillon au cours du même voyage. Invitant à « relire » ce texte, il a assuré qu'il s'agissait d'un « discours qui propose enfin à l'Afrique un vrai partenariat ».

Depuis deux ans, les officiels français en voyage sur le continent, traînent comme un boulet le discours de Sarko à Dakar. L'indignation qu'il suscite encore mérite mieux que l'argumentation très limitée de François Fillon.

Suivez les alertes et le fil info de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter !

◀◀◀ performances passées et prévisibles des quinze pays africains membres de la zone franc. C'est par l'usage de la force, l'abus de position dominante et de la violence politique que la France continue d'imposer le maintien de la zone franc en violation des droits économiques, sociaux et culturels des Africains. Cette réforme est donc une exigence urgente et incontournable. En tout état de cause, une application à géométrie variable de la Déclaration des droits de l'homme par la République française vide de toute substance représentative et crédible sa prétention à être la nation gardienne de la doctrine et de l'éthique des droits de l'homme dans le monde.

*Babissakana
Ingénieur financier*

1 - Lettre publiée le 19 mai 2009 par *Le Jour* n° 448, *Le Messenger* n° 2858 et *La Nouvelle Expression* n° 2477, le 18 mai 2009.

Lire le texte intégral
sur billetsdafrique.survie.org

Fillon, martial

Sa tournée africaine s'est achevée, au Nigéria, par la visite de la nouvelle plate-forme pétrolière exploitée par Total dans le golfe de Guinée. La veille, François Fillon avait proposé au président nigérian, Umaru Yar'Adua, d'assister l'armée nationale pour sécuriser la zone du delta du Niger, en assurant « la formation d'unités » et en mettant « le cas échéant » des « moyens » à sa disposition. « *Le delta du Niger est une région stratégique et une zone économique majeure* » a-t-il ajouté. C'est aussi un vrai enfer pour les populations locales contraintes de survivre dans un environnement dévasté.

Quelques jours après les déclarations de Fillon, un des principaux groupes armés opérant dans le sud pétrolifère du Nigeria, le Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (Mend), a détruit des tronçons importants de pipelines pour entraîner l'assèchement de l'approvisionnement du réservoir de stockage de Chevron. Le Mend, qui, depuis 2006, a contraint plusieurs fois Shell à suspendre sa production, a également réitéré ses menaces de bloquer totalement les exportations de pétrole. La production de brut nigérian a chuté à environ 1,76 million de barils par jour en avril, selon les derniers chiffres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), contre 2,6 millions en 2006.

BURKINA FASO

Or blanc et piège biotechnologique



L'ancienne CFDT, rebaptisée Géocoton, est directement impliquée dans le développement exponentiel du coton transgénique au Burkina Faso, avec l'appui indirect de l'Agence Française de Développement (AFD). Localement, la résistance s'organise à l'exemple de celle du SYNTAP.

Après avoir rendu la culture du coton obligatoire dans les années vingt, l'État colonial français crée en 1949 la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT). Cette société publique encadre la filière selon une approche dite intégrée : de l'approvisionnement (engrais, semences, pesticides) à la commercialisation. Elle jouit alors d'une situation de monopole absolu dans la majorité des colonies françaises d'Afrique. Au début des années soixante, la plupart des États nouvellement indépendants créent des sociétés nationales agissant sur le même principe, dans lesquelles la CFDT prend des parts. Bien que minoritaire dans ses nouvelles « filiales », le groupe reste incontournable et arrive ainsi à maintenir son monopole pendant une trentaine d'années.

Dès le début des années 1990, sous la pression des institutions de Bretton Woods et de leurs plans d'ajustements structurels, nombre d'États ouvrent le capital de leurs sociétés nationales cotonnières, généralement en scindant l'entreprise en plusieurs sociétés.

La CFDT réussit à conserver sa place avec des parts souvent importantes, voire majoritaires, dans ces nouvelles sociétés : elle demeure le principal opérateur de la filière cotonnière africaine, de l'approvisionnement en semences à la commercialisation de la fibre, en passant par l'accompagnement technique des producteurs.

En 2001, elle change de nom et devient Dagris, pour « *Développement des agro-industries du sud* ». Sous la pression de la Banque mondiale, ce vaste holding public

français se prépare lentement à sa propre privatisation, tout en diversifiant ses activités (tournesol, agrocarburants...) et sa zone d'intervention (Brésil, Chine...). Dans sa stratégie tous azimuts, le groupe développe un partenariat avec l'ONG Max Haavelar pour lancer la première filière « coton équitable »... tout en contribuant à introduire au Burkina Faso le premier OGM d'Afrique de l'Ouest, le coton Bt. En 2006, le processus de privatisation est lancé : faute de candidats, le gouvernement français accepte, en février 2007, de brader le groupe à un consortium présidé par Antoine Gendry, qui d'après la *Lettre du Continent* « *avait l'oreille de l'Élysée sous Jacques Chirac* », et dont l'épouse est associée-gérante de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, mandatée par l'État comme banque-conseil pour cette privatisation. Le prix de cession dérisoire (7,7 millions d'euros, alors que deux ans plus tôt le groupe était estimé à 105 millions d'euros et que le bâtiment du siège social parisien a une valeur marchande de 35 à 50 millions d'euros) provoque la colère du comité d'entreprise, qui engage une bataille judiciaire, retardant le processus. Mais les employés ne sont pas les seuls à être mécontents.

Sarkozy arrange les amis

En juillet 2007, à Dakar, le président sénégalais Wade émet le souhait auprès de Nicolas Sarkozy que les intérêts africains aient davantage de participation dans la nouvelle entreprise. Il interfère en faveur d'Advens, dont le patron franco-libano-sénégalais Abbas Jaber, président de la première société agroalimentaire sénégalaise, est un bon ami de son fils Karim Wade... La cession du groupe, prévue pour octobre 2007, est finalement annulée, et un nouvel appel d'offres publié. On assiste alors aux tirs croisés de différents lobbyistes, comme Basile Boli ou le très foccartien Robert Bourgi. Ce dernier, émissaire régulier entre les Wade et la France, appuie efficacement le tandem Abbas Jaber-Jacques Saadé (président de la multinationale française de fret maritime CMA-CGM) et leur consortium Géocoton : leur offre est finalement retenue, contre l'avis même de l'AFD.

Dès le lendemain de la cession, ces nou-



Ousmane Tiendrébéogo, secrétaire général du Syndicat des travailleurs de l'agro-pastorale (SYNTAP, en pointe dans la lutte anti OGM.

veaux rois du coton découvrent une situation financière catastrophique et tentent d'obtenir l'effacement d'une dette de 100 millions d'euros auprès de l'AFD. Une aide dont le directeur ne veut pas entendre parler. Un an après leur première tentative, ils reviennent à la charge : la *Lettre du Continent* nous apprend qu'une rencontre est prévue d'ici début juin 2009 à la cellule Afrique de l'Élysée pour tenter d'obtenir un arbitrage présidentiel.

Agence Française de Développement... des OGM

En octobre l'AFD a tout de même débloqué un prêt de quinze millions d'euros au Burkina Faso pour « abonder un fonds de lissage national du prix du coton [qui] doit permettre à cette filière de traverser des périodes répétées de baisse des cours, tout en maintenant aux producteurs un prix suffisamment rémunérateur pour qu'ils conservent leur activité. » Ainsi, ce prêt vise à maintenir un prix garanti pour les trois sociétés cotonnières burkinabé, dont la Sofitex et la Socoma, ces deux sociétés ayant comme actionnaire Géocoton. Or l'AFD a conservé 14% du capital de ce nouveau consortium...

La Sofitex et la Socoma sont sous le feu de la critique au Burkina Faso : après avoir participé à la « phase d'expérimentation » de 2003 à 2008, elles s'apprentent à passer à la phase de développement à grande échelle du coton OGM Bt : 118 000 ha seraient en train d'être semés. Pourtant,

les conditions restent floues : le tarif de vente aux producteurs de cette semence brevetée sera réévalué régulièrement... sans que l'on sache dans quelles proportions. Seule certitude : afin de faire taire les critiques sur le coût de la semence, les sociétés cotonnières font cette année une « opération promo » en vendant les graines de Bt au même prix que les semences conventionnelles.

Dans le pays, de nombreuses voix s'élèvent contre une contractualisation pluriannuelle sans que ne soient connus les futurs droits de propriété intellectuelle réclamés par les multinationales semencières Monsanto et Aventis. Mais « les pouvoirs publics ont déjà calé leur projet : plus rien ne les intéresse, ils se sont emmurés », explique Ousmane Tiendrébéogo, Secrétaire général du Syndicat des travailleurs de l'agro-pastorale (SYNTAP), impliqué dans la lutte anti-OGM aux côtés de la COPAGEN et de la Coalition de veille OGM, qui rassemblent chacune des dizaines d'organisations.

Le SYNTAP et Goliath

Ce petit syndicat paysan tente de se développer malgré l'action des autorités et des sociétés cotonnières qui lui mettent des bâtons dans les roues : « C'est dans la zone cotonnière que nous dérangeons. (...) Dans un département où les producteurs se sont mobilisés, on leur a ensuite refusé l'engrais ».

Créé en 2003, le SYNTAP tente de palier

le défaut de représentation et de défense des producteurs, trahis par la Confédération paysanne du Burkina Faso (le syndicat majoritaire) et sa puissante Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB) et son leader François Traoré : « Si vous écoutez les prises de position de François Traoré, il représente plutôt les intérêts des multinationales ! (...) Le ROPPA est là pour garantir les intérêts des paysans africains ; mais ceux qui y sont pour le Burkina représentent au contraire les intérêts du gouvernement et des multinationales. La Confédération Paysanne du Burkina est logée dans un bâtiment du gouvernement. Le personnel d'encadrement, ce sont des cadres du ministère de l'Agriculture. Le personnel qu'on a embauché pour s'occuper de l'administration, est payé par le ministère de l'agriculture. Alors cela correspond seulement à un débordement des services du ministère de l'agriculture. Ces gens ne nous représentent pas ! »

Pour Ousmane Tiendrébéogo, cette culture non alimentaire n'est qu'une première étape dans la confiscation des moyens de production : « Le coton Bt n'est qu'une porte d'ouverture à toutes les applications des OGM. (...) Ce n'est pas avec ça que nous allons augmenter nos conditions de vie. En 2003-2004, on a augmenté notre production d'environ 200 000 tonnes à plus de 500 000 tonnes : il a suffi pour ça qu'on élève le prix d'achat du coton à 210 francs CFA le kilo au lieu de 175 francs. Quand on vient nous raconter que c'est pour améliorer le rendement, c'est de la bêtise ! On va nous aider plutôt à nous paralyser nous-mêmes, et céder nos terrains aux multinationales pour la grande agriculture, notamment les biocarburants ». D'autant que les paysans burkinabé sont des proies faciles pour des contrats relevant du droit sur la propriété intellectuelle : « On est juste en train de leur demander de faire leurs papiers d'identité. Et vous amenez comme ça un truc de haute technologie, mais ce serait les piéger ! »

Dessins contre dessein

Afin de mettre en garde les cotonculteurs contre le coton Bt, Ousmane Tiendrébéogo et les militants du SYNTAP mènent actuellement une campagne d'information dans les villages en distribuant une bande dessinée explicative, avec le soutien de Survie et de Rés'OGM. L'objectif est d'en distribuer plusieurs milliers avant la fin des semis.

Katanga Business, militant malgré lui ?

Sorti en avril, le film de Thierry Michel, présenté comme une «*sorte de thriller politico-économique* », nous plonge dans le pillage minier de la province congolaise du Katanga.

« **C**e n'est pas un film militant », prévient Thierry Michel. Le réalisateur de *Mobutu roi du Zaïre* et de *Congo River* s'intéresse aux protagonistes de l'exploitation du sous-sol de cette province de la République démocratique du Congo (RDC). Objectif : rendre compte du pillage des ressources minières en s'attachant à quelques personnages clé, sans s'impliquer directement dans l'analyse de ce dont est témoin le public ; un exercice cinématographique qui ne laisse pas de place à un commentateur ou à des personnages extérieurs. Mais qu'est-ce qu'un «*film militant* » ? Un film qui ne donne qu'une vision partielle et subjective de la réalité, qui s'attache à démontrer une thèse pré-établie ? Alors il convient de se demander si ce film ne l'est pas malgré lui. Certes il montre parfaitement les ravages sociaux de la guerre économique que se livrent quelques grandes multinationales de l'extraction minière et le poids bien faible du

gouverneur de la province, aussi populaire que populiste. Mais, à force de rester comme une caméra plantée au milieu des acteurs sans chercher à connaître ce qui se passe en coulisses, on se demande s'il ne présente pas une vision trop schématique, et peut-être simpliste, des mécanismes de pillage. Le pouvoir économique y est montré en prise uniquement avec le pouvoir politique local (provincial et national), sans intervention extérieure. La Banque mondiale (BM) n'est citée que comme l'employeur du très souriant administrateur délégué général de la Gécamines, monstre de l'industrie minière congolaise mis à genou par Mobutu et ses proches (en oubliant au passage de préciser que ce septuagénaire est, en fait, un expert en droit minier embauché par un cabinet français, la Sofreco, lui-même mandaté par la Banque mondiale). En revanche, la responsabilité de celle-ci dans la dette odieuse de ce pays n'est pas rappelée, ni les réformes libérales qu'elle contribua à imposer, finissant de ruiner l'économie nationale. Pas un mot non plus sur les manœuvres diplomatiques ni sur les montages financiers complexes, abrités au sein de paradis fiscaux et judiciaires « amis ». Des combines qui permettent aux multinationales dont on ne nous montre que le bras armé (d'un stylo... et d'un chéquier), de

remporter des contrats léonins. Des investisseurs habiles dans leur négociation avec l'état congolais, en somme. De même, les résistances locales sont peu ou prou résumées aux luttes désespérées des travailleurs et des creuseurs artisanaux, dont on nous montre furtivement certains porte-parole réclamant une augmentation de salaire ou s'opposant à la fermeture d'un site. Mais qu'en est-il des résistants congolais qui analysent avec recul ces mécanismes de pillage et portent des revendications concrètes pour y mettre fin ? Ils n'ont pas la parole ici... et ne semblent donc pas exister. Enfin, le film appuie sur l'importance croissante des investissements chinois (certes bien réelle), au risque d'alimenter un sentiment en vogue selon lequel les entreprises occidentales perdent trop de ce juteux marché. Le risque est alors d'amener le spectateur à penser que cette «*chinafrique* » est plus à craindre, et donc à combattre, que les multinationales «*bien de chez nous* ». Afin d'éviter ces écueils, il aurait sans doute suffi de donner la parole à des analystes ayant une compréhension globale des mécanismes de pillage à l'œuvre. A filmer au plus près des acteurs sur le terrain, le réalisateur a omis de prendre cette distance indispensable. L'exercice artistique a ses limites.

Thomas Borrell

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «*Françafrique* ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Tél.: _____ Fax _____
 Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
 Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
 Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
 Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.
 Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.
 Ils ont participé à ce numéro: Issa Ba, Alice Primo, Thomas Borrell, Rafik Houra
 Abonnements: Matthieu Vanpeene.
 Coordination: O.Thimonier
 Association Survie
 210 rue Saint-Martin
 F75003 Paris
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
 Commission paritaire n° 0211G87632
 Dépôt légal: juin 2009 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
 Abonnement:
 25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

